

MOE-MOA : Comment créer un ordre de service ?

Matthew WRAY - 2025-04-04 - Gestion financière

Pour votre information : les ordres de service sont dans la plupart des cas créés par les maîtrises d'œuvre.

A - Création d'un OS direct

L'OS direct permet une mise en facturation sans chiffrage préalable (FTM, Devis), ou la transmission d'un OS sans incidence financière (plannings, demandes spécifiques, etc...).

1) Se rendre sur la page des Ordres de service depuis le volet de navigation (à gauche) :



2) Cliquer sur Nouveau :



3) Sélectionner le lot et l'entreprise dans la liste OS Direct pour charger la page entièrement :



4) Remplir les zones obligatoires (en jaune ci-dessous), et les autres informations que vous souhaiteriez compléter :



5) Enregistrer - L'ordre de service est donc enregistré et en attente de validation.



B - Création d'un OS à partir d'une FTM

1) Se rendre sur la page des Fiches Modificatives depuis le volet de navigation :



2) Dans la colonne "Avec OS", vous trouverez un lien vers les OS créés ou les OS en attente de création :



3) Cliquez sur le lien encadré en jaune ci-dessus : le lien redirige au formulaire de création de l'Ordre de Service :



4) Les zones obligatoires sont déjà pré-remplies avec les informations de la FTM (intitulé, montant du devis, ...).

△ Vous pouvez ajouter et/ou modifier des informations si nécessaire mais ces modifications ne seront effectives que sur l'OS.

△ Vous pouvez également ajouter d'autres devis validés sur l'OS :



Bon à savoir :

Il est aussi possible d'accéder à cette page depuis le bouton Nouveau de la page Ordre de Service, en choisissant un Lot/Entreprise dans la liste surlignée ci-dessous :



5) Enregistrer (bouton en bas de page) - L'ordre de service passe en attente de validation.

C - Création d'un OS à partir d'un devis hors FTM

Si l'option est activée sur votre projet.

1) Se rendre sur la page des Devis hors Fiches Modificatives depuis le volet de navigation :



2) Quand le devis a été validé par tous les acteurs, un lien vers la création de l'OS se fait dans le tableau : Cliquez sur le lien encadré en jaune



3) Le lien redirige au formulaire de création de l'Ordre de Service :



4) Les zones obligatoires sont déjà pré-remplie avec les informations de la FTM (intitulé, montant du devis, ...).

△ Vous pouvez ajouter et/ou modifier des informations si nécessaire mais ces

modifications ne seront effectives que sur l'OS.

△ Vous pouvez également ajouter d'autres devis validés sur l'OS :



Comme pour les FTM, vous pouvez aussi accéder à cette page depuis le bouton Nouveau de la page Ordre de Service (Cf. B4) ci-dessus, "Bon à savoir")

5) Enregistrer - L'ordre de service est donc enregistré et en attente de validation.

Bon à savoir

- La **validation du bordereau d'OS** est souvent induite par la validation de l'OS. Pour faire des modifications du bordereau (ajouter un détail pour le pointage), il faut le faire avant la validation finale de l'OS.

La validation du bordereau d'OS est **nécessaire** pour son intégration dans les situations de travaux, veuillez à vérifier sa validation (en cas de non automatisé de sa validation ou en cas de modification).

- Vous pouvez intégrer une pièce jointe à tout moment (avant ou après validation) en bas de la page :

